

## **COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 03 septembre 2021 à 20h30 tenue  
à huit clos en raison des conditions sanitaires du moment  
sous la présidence de M. BURGER Marc**

Date de convocation : 04 août 2021

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 11

Présents : M. BURGER Marc, Maire, Mmes et MM. DINDINGER Elodie, ENSMINGER-HOELLINGER Julien, GUILLAUMÉ Audrey, KEMPF Thierry, MILBACH Yves, SEEWALD Biljana, STUMPF Etienne, SUM Jean-Pierre, WASBAUER Raymond.

En visioconférence : /

Absents excusés : DORCZYNSKI Maxime, FAUTH Jonathan KURTZ Rémi, VIEUX Salomé

Procuration : néant.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la réunion du 11 juin 2021
2. Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement du SDEA
3. Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite et de Bouxwiller
4. Travaux d'assainissement pluvial dans la Grand'rue
5. Admission en non-valeur
6. Devis réparation tracteur communal
7. Décision modificative – transfert de crédit
8. Renouvellement du contrat de location des photocopieurs
9. Contrat d'embauche d'un agent de la cantine garderie
10. Avenir des contrats aidés des agents de la cantine garderie
11. Réflexion sur l'éventuelle embauche d'un second ouvrier communal
12. Motion centrale agrivoltaïque de Weinbourg
13. Désignation d'un référent territorial « ambroisie »
14. Fête de Noël des anciens
15. Divers :
  - Organisation de la kirb
  - Remerciements à SEEWALD Gabriel

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h30.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : devis CLASS réparation tracteur communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de rajouter le point à l'ordre du jour.

#### **2021-53/9.1 Approbation du PV de la réunion du 11 juin 2021 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 11 juin 2021.

#### **2021-54/8.8 Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du S.D.E.A.**

Le Maire donne la parole à M. MILBACH Yves, délégué auprès du SDEA qui présente les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du SDEA.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de prendre connaissance du contenu du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi par le SDEA.

#### **2021-55/9.1 Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouwiller :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'Inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « Paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de donner un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckarstwiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne,
- de donner un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2021-56/8.3 Travaux d'assainissement pluvial dans la Grand'rue :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de fortes pluies, l'eau descend par le chemin communal à côté du 63 Grand'rue, traverse la route départementale et entre dans les caves des maisons d'en face. Ce problème existe depuis de nombreuses années et la grosse pluie du 05 août 2021 a fait réagir des riverains.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'entreprise WENDLING pour l'établissement d'un devis pour la pose d'un caniveau. Le montant des travaux est de 3.048,00 € TTC.

Etant donné, que la compétence assainissement correspondant à la collecte des eaux usées et pluviales a été transférée au SDEA, le Maire a également pris contact avec un technicien. Un RDV sur place a été fixé afin de trouver la bonne solution car les eaux pluviales ne doivent pas entrer dans le réseau et être traitées à la station d'épuration.

M. WASBAUER Raymond propose de prendre contact avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), antenne de Sarre-Union, afin de trouver une solution pour remédier à ce problème. Il précise également que le caniveau à côté du terrain de M. DINTINGER François est à nettoyer car de la terre autour de celui-ci empêche l'eau de s'y écouler.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de prendre contact avec les services techniques de la CEA, antenne de Sarre-Union ainsi que le SDEA afin de trouver une solution pour évacuer l'eau de pluie qui descend du chemin.

### **2021-57/7.10 Admission en non-valeur :**

La trésorerie de Sarre-Union a présenté des demandes d'admission en non-valeur d'un montant de 8,70 € pour la comptabilité du périscolaire et 10,00 € pour la comptabilité de la commune.

Pour le montant de 8,70 € il s'agit d'une personne disparue et pour le montant de 10,00 € (deux fois 5,00 €) il s'agit d'une ancienne locataire d'un logement communal et dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Le Maire précise que, pour que la comptabilité soit à jour, il vaudrait mieux admettre en non-valeur les sommes en question. Le trésorier pourra quand même encaisser les sommes dans le cas où les personnes revenaient à meilleure fortune et paieraient le montant.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter la demande d'admission en non-valeur pour un montant de 8,70 € pour la comptabilité du périscolaire et de 10 € pour la comptabilité de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. :

### **2021-58/1.7 Devis CLASS RESEAU AGRICOLE, réparation du tracteur communal :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur communal est hors service. En effet, le demi essieu avant gauche est cassé. Il a contacté l'entreprise CLAAS de Thal-Drulingen pour l'établissement d'un devis. Le montant des réparations est de 8.895,42 € TTC. Il explique au Conseil Municipal que le montant est dû à la pièce qui est à changer, que celle-ci est à commander en entier en Italie auprès du fabricant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 8.895,42 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2021-59/7.1 Décision modificative : transfert de crédit :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au calcul des charges locatives pour l'année 2020 et 2019, il y a lieu de rembourser certains locataires. En effet, certains locataires reçoivent un remboursement de leur trop payé.

L'article budgétaire à utiliser n'a pas suffisamment de crédit. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un transfert de crédit de l'article 615228 vers l'article 65888 d'un montant de 5.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter la décision modificative suivante :  
Article 65888 : + 5.000 €  
Article 615228 : - 5.000 €
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2021-60/7.1 Décision modificative : transfert de crédit :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur a demandé des bibliothèques pour l'école afin d'y ranger des livres.

L'article budgétaire à utiliser n'a pas suffisamment de crédit. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un transfert de crédit de l'article 2188 vers l'article 2184 d'un montant de 3.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter la décision modificative suivante :  
Article 2184 : + 3.000 €  
Article 2188 : - 3.000 €
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2021-61/7.1 Décision modificative : transfert de crédit :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur communal est hors service.

L'article budgétaire à utiliser n'a pas suffisamment de crédit. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un transfert de crédit de l'article 615221 vers l'article 61551 d'un montant de 9.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter la décision modificative suivante :  
Article 61551 : + 9.000 €  
Article 615221 : - 9.000 €
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2021-62/1.4 Renouvellement contrat de location des photocopieurs :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par deux entreprises : TOSHIBA et GLOBAL BUREAUTIQUE afin de revoir l'actuel contrat de location des photocopieurs de l'école et de la mairie. Celui-ci a été souscrit auprès de Reproland pour deux machines SCHARP.

Les offres proposées comprennent la location des photocopieurs ainsi qu'une solution de sauvegardes des données de la mairie.

Le Maire présente les propositions commerciales faites par les deux entreprises.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le devis de l'entreprise TOSHIBA pour la location de deux photocopieurs et la solution de sauvegarde des données,
- d'autoriser le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2021-63/4.4 Embauche d'un agent de la cantine garderie :**

Lors de la dernière réunion, au point 2021-52/4.2 Renouvellement du contrat de l'agent de la cantine garderie, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le contrat aidé à raison de 20/35<sup>ème</sup>.

La DIRECTTE a accepté la demande de dérogation exceptionnelle de la reconduction du contrat et a modifié la durée hebdomadaire de service de 20/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup>.

#### **2021-64/4.4 Avenir des contrats aidés des agents de la cantine garderie :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats aidés des deux agents de la cantine garderie arriveront à échéance en février 2022. Il faut dès à présent, réfléchir quant à l'avenir de ces contrats étant donné que l'Etat prend en charge une partie des salaires uniquement pour les demandeurs d'emploi de - 26 ans. Si l'on veut continuer à privilégier les demandeurs d'emploi de la commune, comme c'est le cas jusqu'à présent, cela ne sera plus possible étant donné que les demandeurs d'emploi de la commune n'entrent pas dans les critères d'âge.

La possibilité de l'embauche en contractuel est possible mais n'est pas aidée financièrement par l'Etat. La commune devra supporter le coût des deux postes.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur l'avenir des contrats des agents de la cantine garderie afin de prendre une décision lors de la prochaine réunion.

#### **2021-65/4.4 Réflexion sur l'éventuelle embauche d'un second ouvrier communal :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à l'embauche d'une personne pour seconder l'ouvrier municipal. En effet, certains travaux ne sont pas réalisés par manque de

temps. La durée hebdomadaire de l'ouvrier communal est de 14h. Son coefficient d'heures ne peut être augmenté étant donné qu'il a un autre emploi.

Le Maire compare le temps de travail des ouvriers communaux des communes voisines et constate que la durée hebdomadaire de service est inférieure par rapport aux communes de taille similaire.

M. WASBAUER Raymond demande le coût salarial pour un 2<sup>ème</sup> ouvrier communal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à l'éventuelle embauche d'un 2<sup>ème</sup> ouvrier communal et précise que le coût salarial sera présenté pour la prochaine réunion.

#### **2021-66/9.4 Motion centrale agrivoltaïque de Weinbourg :**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de motion suivante.

Le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au projet de centrale photovoltaïque à Weinbourg dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

#### **Une volonté stratégique avant d'être une obligation réglementaire**

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est compétent pour élaborer le plan-climat-air énergie territorial sur le périmètre couvert par les CC de l'Alsace Bossue, CC de Hanau-La Petite Pierre et CC du Pays de Saverne.

- Cette démarche s'inscrit dans le cadre de La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air, notamment pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.
- Elle conforte également l'action entreprise depuis 2010 par le Pays de Saverne Plaine et Plateau qui a notamment animé un plan climat volontaire et été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Plus qu'une obligation réglementaire, l'élaboration du PCAET traduit l'ambition du territoire en termes de transition écologique et énergétique : la neutralité carbone à l'horizon 2050, en conformité avec la stratégie nationale bas carbone.

#### **Des objectifs très ambitieux...**

Pour y parvenir, le scénario territorial qui se dessine passe par

- Une baisse de 55% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 1990 avec des efforts particuliers à porter dans le secteur résidentiel et celui du transport ;
- Une baisse de 73% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 ;

Ces deux premiers points nécessitent la quasi-disparition des énergies fossiles dans notre mix énergétique territorial.

- Une augmentation de la production d'énergie renouvelable qui soit passer de 693GWh/an (2018) à 1250GWh/an
- Enfin, la neutralité carbone est atteinte avec une capacité de séquestration de 200 000 tco2e/an

Ce scénario est très ambitieux dans la mesure où il fixe des objectifs sans commune mesure avec les résultats obtenus ces 20 dernières années, tant en termes de baisse de consommation et d'émissions de GES que de production d'énergie renouvelable.

Il n'est néanmoins qu'une étape et représente le minimum à atteindre en 2050 pour avoir une chance de tenir les engagements pris dans l'Accord de Paris : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Or, selon le programme d'observation de l'Union Européenne Copernicus, le seuil de 1.5°C d'élévation de température serait atteint dès février 2034 sans une action forte et rapide. En effet, selon les experts du GIEC, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C sera bien plus difficile à atteindre si des mesures à grande échelle ne sont pas prises d'ici 2030.

Dans cette course contre la montre, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau entend mobiliser toutes les parties prenantes dans une action forte et rapide.

### **Un changement d'échelle en termes d'énergies renouvelables...**

Sur le plan des énergies renouvelables, il convient de noter que 79% de la production locale provient de la filière bois-énergie qui ne pourra pas être mise beaucoup plus à contribution pour passer de 693GWh/an à 1250GWh/an.

Un schéma directeur des énergies renouvelables précisera le mix énergétique cible mais nous savons qu'il convient de massifier la production électrique à partir du couple photovoltaïque/éolien.

Ces deux sources devraient fournir 600GWh/an en 2050 ce qui représente

- un passage de 36.5GWh/an (2018) à 400GWh/an (2050) pour l'éolien, soit un facteur de 11 ;
- un passage de 14GWh/an (2018) à 200GWh/an (2050) pour le photovoltaïque, soit un facteur de 14.

### **... contrarié par de nombreux freins**

Relever un tel défi dans un délai contraint, avec des moyens financiers contraints nécessite de lever un certain nombre de freins au développement des ENR, au premier rang desquels

- la complexité et la lenteur des procédures administratives,
- l'application d'un principe de précaution disproportionné (face au potentiel risque de perturbations des radars par les éoliennes par exemple)
- l'application de principes dogmatiques et doctrines (photovoltaïque en zone agricole par exemple) qui ne tiennent pas compte des évolutions des pratiques et de la technologie

Force est de constater que c'est souvent l'Etat qui, tout en fixant les objectifs, est aussi celui qui en compromet l'atteinte.

Ainsi, le Conseil Municipal

- S'interroge sur la sincérité des ambitions annoncées au niveau national dans la stratégie nationale bas carbone ;



- Constate le décalage entre l'urgence climatique et l'absence de mesures d'urgence, d'adaptation du cadre réglementaire pour y faire face ;

Et de fait, considère qu'il est vain de s'engager dans une stratégie de transition énergétique si ambitieuse sans un accompagnement plus fort de l'Etat

### **Un cas d'école : une centrale de 30MWc en agrivoltaïsme**

Pour illustrer la situation, les élus souhaitent s'appuyer sur le projet agrivoltaïque porté par Hanau Energies sur la commune de Weinbourg.

Voilà un projet emblématique pour le territoire à plus d'un titre :

- Avec une capacité de 30MWc (soit plus de 30 GWh/an), il contribuerait dans un délai très court (2 ans) à plus de 15% de l'objectif à 2050 de production photovoltaïque, pour un investissement de 20 à 25M€. Réaliser la même chose en diffus coûterait entre 2 à 4 fois plus cher et prendrait sans doute des dizaines d'années ;
- C'est un projet qui permet de concilier production agricole et production énergétique ;
- C'est un projet qui porte par ailleurs des innovations qui améliorent la compatibilité avec la vocation agricole des terres (trackers, absence de fondations...) ;
- C'est un projet 100% privé qui préserve les capacités financières de la collectivité ;
- C'est un projet porté par un agriculteur ce qui renforce sa capacité à pérenniser son exploitation agricole ;
- C'est un projet porté par un pionnier du photovoltaïque qui a acquis une expertise qui dépasse très largement nos frontières et garantit un modèle technico-financier solide

Il convient de souligner que sans l'ancrage familial du porteur de projet sur notre territoire, un tel projet ne se ferait pas en Alsace. Avec un ensoleillement de 50% plus élevé au sud de la France qu'en Alsace, un investisseur animé par l'optimisation de son retour sur investissement irait rationnellement investir ailleurs.

Force est toutefois de constater que ce projet, qui représente une opportunité unique pour placer le territoire sur une trajectoire vertueuse, a déjà connu trois refus et semble aujourd'hui au point mort, voire proche de l'abandon.

**Considérant** les objectifs du PCAET,

**Considérant** l'urgence de massifier la production d'énergie renouvelable,

Le Conseil Municipal :

- ✓ estime que ce projet est essentiel à l'atteinte des objectifs du PCAET;
- ✓ demande la constitution sans délai d'un groupe projet associant le porteur de projet, les collectivités, les services de l'Etat, l'ADEME, la chambre d'agriculture étant entendu que la lettre de mission des membres de ce groupe serait de trouver la voie pour que ce projet se fasse le plus vite possible ;
- ✓ considère que l'incapacité collective à permettre la réalisation d'un tel projet serait annonciatrice de l'échec de la stratégie nationale bas carbone et des démarches en

- découlant comme les PCAET qui resteraient des documents parmi d'autres et non des feuilles de route opérationnelles et partagées ;
- ✓ dit que dans une telle situation, il conviendrait d'en tirer les conséquences en interrompant la démarche d'élaboration du PCAET.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la présente motion de soutien au projet de centrale photovoltaïque à Weinbourg dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

### **2021-67/8.8 Désignation d'un référent territorial « ambroisie » :**

L'ARS a fait parvenir un courrier concernant la présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise sur le Département. Cette plante représente un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

La préfecture du Bas-Rhin demande aux collectivités de désigner deux référents territoriaux qui auront pour mission de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance, d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2018.

Le Maire propose de désigner Mme SEEWALD Biljana et Mme GUILLAUMÉ Audrey en tant que référents territoriaux "ambroisie".

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Mme SEEWALD Biljana et Mme GUILLAUMÉ Audrey en tant que référents territoriaux "ambroisie".

### **2021-68/9.1 Fête de Noël des anciens :**

Lors de la dernière réunion, la fête de Noël des anciens a été fixée au 05 décembre, si les conditions sanitaires sont favorables.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant au maintien de la fête ou la distribution de paniers garnis comme en 2020.

Mme SEEWALD Biljana précise qu'elle est en contact avec un cuisinier pour l'élaboration du repas. Le coût par personne est de 15 € sans le dessert. Le Maire lui demande de négocier le tarif entre 10 € et 15 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'organiser la fête de Noël des anciens, si les conditions sanitaires sont favorables.

#### **2021-69/9.1 Divers :**

- **Organisation de la kirb (07/11/2021) :**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la Kirb si les conditions sanitaires sont favorables. Il propose la mise en place de stands et manèges.

#### **2021-70/9.1 Divers :**

- **Remerciements à SEEWALD Gabriel :**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un présent à SEEWALD Gabriel afin de le remercier pour les heures de travail consacrées à la confection et au montage du kiosque en bois. Il suggère un stage de pilotage sous forme de bon cadeau à l'Anneau du Rhin. Les stages de pilotages proposés sont aux tarifs de 99 €, 150 €, 200 €, 250 €, 300 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 300 € à l'Anneau du Rhin à SEEWALD Gabriel,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2021-71/8.3 Divers :**

- **Parcelles zone d'activité :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise locale est intéressée par un terrain dans la zone d'activité. Pour rappel, le conseil municipal avait fixé le tarif de vente du terrain en zone d'activité à 400 € l'are, lors de la réunion du 01 décembre 2003.

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux locataires du 2 rue principale ont quitté leur logement. Le Maire précise que suite à l'état des lieux, il y a lieu de faire des travaux de nettoyage des plafonds, remplacer les meubles sous-évier de la cuisine, nettoyer les entrées de la VMC, ...

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demi-journée de travail afin de lessiver les murs et repeindre les plafonds avant de pouvoir remettre à la location les deux logements. M. SUMM Jean-Pierre propose au Maire de fabriquer gracieusement les meubles sous-évier.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer une date pour la mise en place du calendrier de l'avent. La date retenue est le 13 novembre 2021.

M. ENSMINGER-HOELLINGER Julien demande aux conseillers quelles sont les personnes faisant partie du comité de rédaction du bulletin municipal. Le Maire liste les personnes : VIEUX Salomé, WASBAUER Raymond, DORCZYNSKI Maxime, BURGER Marc, ENSMINGER Julien. Il précise qu'il faut dès à présent rédiger les articles afin d'avoir une vue d'ensemble sur le nombre de pages. M. WASBAUER Raymond demande si M. DENNINGER Eric continue la rédaction de son article sur l'histoire de Weislingen.

Le Maire précise que l'histoire n'est pas encore terminée, qu'il reste encore un certain nombre de pages à publier.

M. SUMM Jean-Pierre fait remarquer que l'aire de jeux rencontre un beau succès auprès des jeunes enfants. Pour plus de sécurité, il propose de mettre en place une limitation de vitesse dans la rue du stade.

M. WASBAUER Raymond, gestionnaire du site internet de la commune, informe le Conseil Municipal que la société ECRITEL a fait parvenir un devis pour l'hébergement du domaine weislingen.fr. Celui-ci s'élève à 890,00 € HT soit 1068,00 € TTC, alors qu'en 2020 le montant était de 88,92 € HT soit 106,70 € TTC. Etant donné, que la commune n'a pas donné suite au devis, le site a été désactivé. Après négociation avec la société ECRITEL, le site a été réactivé jusqu'à fin septembre dans l'attente du paiement de la facture.

M. WASBAUER Raymond précise que le site internet n'est pas aux normes RGAA pour les personnes handicapées. Il propose de supprimer le site internet de la commune et celui pour la réservation de la salle polyvalente et aller sur un site clé en main avec un lien pour la réservation de la salle polyvalente.

Tous les points à l'ordre du jour étant traité, tous les conseillers ayant eu l'occasion de s'exprimer librement, le Maire clôt la séance à 23h30.

Weislingen, le 8 septembre 2021

Le Maire,  
Marc BURGER

